



CAPSTAN RHONE ALPES - LYON Formations 2022



Edito:

Le droit social évolue constamment dans un monde de l'entreprise déjà en pleine mutation.

Au sein de CAPSTAN RHONE ALPES, nous sommes convaincus que la formation professionnelle est un levier indispensable pour accompagner la mise en œuvre de ces évolutions.

Pour développer vos compétences et celles de vos collaborateurs, pour rester à la pointe de l'actualité, nous avons construit des formations en droit social s'adaptant à tout projet.

Découvrez notre offre de formations 2022.

SOMMAIRE

Notre Pôle formation Nos formations en droit social Modalités d'organisation des formations Conditions générales de vente

NOTRE PÔLE FORMATION

Nos formations sont exclusivement dispensées par les avocats de CAPSTAN RHÔNE ALPES, spécialistes ou experts dans les domaines du droit social et des ressources humaines (droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale).

Sont consultables sur demande :

- L'organigramme du Pôle formation
- Le règlement intérieur du Pôle formation
- Le registre d'accessibilité à l'accueil du public
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations 2021

Les avocats de CAPSTAN RHÔNE ALPES se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations.

EN 2021

- ❖ 4,60 / 5 ont *recommandé* les ateliers pratiques
- ❖ 4,80 / 5 ont apprécié la maîtrise des sujets par le formateur
- ❖ 4,20 / 5 ont été *très satisfait de l'organisation* de cette formation

Pour nous contacter:

CAPSTAN RHÔNE ALPES – PÔLE FORMATION

Le Capitole – 97 cours Gambetta – 69003 Lyon Tél: + 33(0)4 72 84 12 26 ou + 33(0)4 72 84 13 15 formationlyon@capstan.fr

Katia MONTMAYEUR
Directrice Pôle Formation

Sylvie COULON
Responsable Formation

Emilie CIANCALEONI Assistante





NOS FORMATIONS EN DROIT SOCIAL

Notre Pôle formation propose des formations dans tous les domaines du droit social à destination des professionnels des entreprises et associations (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie).

Nos formations permettent de **suivre l'actualité sociale** et d'entretenir ou de développer des connaissances sur des **thèmes experts**, en lien avec les **réformes les plus récentes** et leurs répercussions opérationnelles en entreprise.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en **formation intra** ou interentreprises (pour un secteur ou une branche), en formation individuelle ou sur mesure.

A la demande, nous élaborons une proposition de formation et un devis adaptés (dans un délai de 15 jours).

Nos formations peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Nos formations favorisent les **échanges interactifs** avec les participants. Un **support pédagogique** est élaboré spécialement pour chaque formation.

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de **quiz**, au démarrage et à la fin de la session de formation.

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes **nos formations pour 2022.** Inscrivez vous dès maintenant en **contactant notre Pôle formation mailto:formationlyon@capstan.fr**

Vous pouvez suivre nos événements et les dernières actualités sur notre site internet et les réseaux sociaux <u>www.capstan.fr</u>. et sur Linkedin.

Katia MONTMAYEUR Directrice Pôle Formation Référent pédagogique Référent handicap Sylvie COULON
Responsable Pôle Formation
Référent administratif
Référent handicap



ATELIERS PRATIQUES DU CABINET FORMATION EN PRESENTIEL et/ou DISTANCIEL

Publics: Entreprise / Association – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie

Prérequis : Aucun

Objectifs : Dans le cadre d'un atelier sur un thème spécifique :

Traiter de manière approfondie et sous un angle pratique un thème en droit social ou RH Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique

Contenu:

Etude de la législation et de la réglementation applicables au thème traité

Modalités pratiques et opérationnelles de mise en œuvre pour l'entreprise au travers d'exemples et de modèles mis à disposition

Méthodes pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation

Support pédagogique remis à chaque participant

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Attestation de fin de formation

Dates: mardi 25 janvier 2022 - mardi 5 avril 2022 - mardi 21 juin 2022 - mardi 27 septembre 2022 - mardi 29 novembre 2022

Horaires: de 14 heures à 18 heures – accueil des participants à partir de 13h45

Durée de la formation : 4 heures en présentiel et/ou distanciel

Lieu: Locaux du Cabinet CAPSTAN – Le Capitole – 97 cours Gambetta, Lyon 69003 – 9ème étage

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (sur demande préalable, étude de la faisabilité de la formation et accueil particulier)

Visio: GOTOWEBINAR - connexion 10 minutes avant le démarrage

25 JANVIER 2022 : Prévenir/Réagir en matière de harcèlement

5 AVRIL 2022 : La mise à jour du DUERP

21 JUIN 2022 : Mon premier renouvellement de CSE

27 SEPTEMBRE 2022 : Transactions et départs négociés

29 NOVEMBRE 2022 : Les procédures d'alerte

Coût de la formation par personne et par Atelier représentant la totalité des droits d'inscription 450 euros HT, soit 540 euros TTC, TVA 20%

Certification QUALIOPI: n° 2020/88042.2

Règlement à l'ordre de CAPSTAN RHÔNE ALPES par chèque ou virement

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.



ATELIER PRATIQUE LES PROCEDURES D'ALERTE PROGRAMME

DATE: 29 novembre 2022 14h – 18h (4 heures de formation)

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

- Connaitre et maitriser les différentes procédures d'alerte,
- Appréhender les situations pouvant générer une alerte,
- Sortir d'une procédure d'alerte,
- Connaître les responsabilités et les risques,
- Développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique en cas de mise en œuvre d'une procédure d'alerte dans l'entreprise

Contenu:

Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

Lien avec le droit de retrait

Rôle du CSE

Réaction attendue de l'employeur

L'exercice du droit dans le contexte Covid-19

Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes

Hypothèses visées

Enquête

Action judiciaire éventuelle

Droit d'alerte économique

Situations justifiant une alerte

Rôle du CSE

Faculté de recours à un expert

Conséquences pour l'entreprise

Alerte sociale

Conséquences de l'accroissement des contrats précaires Rôle de l'inspection du travail

 Alerte en cas de risque grave sur la santé publique ou l'environnement

Situations concernées

Procédure

Lien avec la compétence environnementale nouvelle du CSE Rôle du Préfet

Dispositif de protection des lanceurs d'alerte

Mécanisme interne défini par l'employeur ou externe Nouveautés issues de la loi de transposition de la directive (UE) 2019/1937

Champ d'application de la protection

La sanction des dénonciations malicieuses

BULLETIN D'INSCRIPTION

VOTRE CHOIX : PRESENTIEL DISTANCIEL à retourner au Pôle Formation : formationlyon@capstan.fr			
Entreprise – Association (Rais Représentée par : Adresse	son Sociale) :		
Code Postal : Téléphone : Email :	Ville :		
Personne à contacter dans l'entreprise (correspondant formation) : Organisme collecteur (OPCO) ou autre organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de l'entreprise) : Téléphone : Email :			
Inscription prise au bénéfice Nom, Prénom :		. Email . Email	
CAPSTAN RHONE ALPES traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation, Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeurs des formations.			
Coût de la formation par personne par atelier et par participant (4 heures de formation) représentant la totalité des droits d'inscription : 450 euros HT, soit 540 euros TTC, TVA 20% Règlement à l'ordre de CAPSTAN RHÔNE ALPES par chèque ou virement La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente			
Fait à signature	le	Cachet	



MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN PRESENTIEL:

Accès CAPSTAN Rhône Alpes à Lyon :

Adresse: Le Capitole – 97, cours Gambetta – 69481 Lyon cedex 03 (accès par la rue Jules Jusserand) – 9è étage (ascenseur)

Transports en commun : ligne métro D station

Garibaldi – 3 mn à pied

En voiture : stationnement à proximité Restauration et Hôtel à proximité

Voir le plan avec toutes les indications





Accessibilité : nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si besoin, contactez notre Pôle formation avant la formation, nous faciliterons votre séjour.

EN DISTANCIEL: sur votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur

Depuis 2021, nous vous offrons le choix de suivre nos formations en distanciel ou en présentiel.

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

- Une convocation est adressée au minimum deux heures avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires pour rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé.
- Des temps d'échanges interactifs sont organisés (à l'aide du microphone ou via la messagerie).
- Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est partagé à l'écran (support également transmis au participant après la formation).
- Un attestation de présence et un certificat de réalisation sont édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

Pour toute question, contactez notre Pôle formation. formationlyon@capstan.fr

Certification QUALIOPI: n° 2020/88042



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Inscription:

L'inscription est effectuée par courriel ou par courrier postal en renvoyant le bulletin d'inscription ou la proposition de formation, dûment rempli et signé.

Une confirmation d'inscription est adressée par courriel (à la demande, par courrier postal).

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions est prise pour l'année civile entière.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

Formation sur mesure:

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation et d'un devis.

Convention de formation :

Une convention de formation est adressée au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription, par courriel (à la demande, par courrier postal).

Le bulletin d'inscription doit préciser, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme collecteur ou de l'organisme payeur extérieur auxquels doit être envoyée la convention de formation.

En l'absence d'indication lors de l'inscription, la convention de formation est établie au nom de l'entreprise responsable de l'inscription.

Un exemplaire de la convention de formation doit être retourné, dûment signé par l'entreprise, par courriel ou par courrier postal, à l'adresse suivante:

CAPSTAN RHÔNE ALPES - PÔLE FORMATION Le Capitole – 97 cours Gambetta – 69003 Lyon formationlyon@capstan.fr

Convocation:

Sauf circonstances exceptionnelles, au plus tard une semaine avant le démarrage de la formation, ou de la session, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée par courriel au participant. Pour les formation à distance, un lien d'invitation est envoyé au plus tard 2 heures avant le démarrage de la session.

Annulation ou report du fait de l'organisme de formation :

CAPSTAN RHONE ALPES se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, ou une session, lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies. Le participant inscrit, ainsi que le correspondant formation désigné lors de l'inscription, sont informés de l'annulation ou du report de la formation ou de la session, au plus tard 10 jours (sauf circonstances exceptionnelles) avant la date initialement fixée, par courriel et par téléphone.

Aucune indemnité n'est due du fait de l'annulation ou du report de la formation ou de la session de formation.

Annulation du fait du participant ou de l'entreprise responsable de l'inscription :

L'annulation d'inscription à l'initiative du participant ou de l'entreprise responsable de l'inscription doit être effectuée au moins 10 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation, par courriel ou courrier postal à l'adresse suivante :

CAPSTAN RHÔNE ALPES - PÔLE FORMATION Le Capitole - 97 cours Gambetta - 69003 Lyon Tél: +33(0)472841226 ou +33(0)472841315 formationlyon@capstan.fr

L'annulation de l'inscription au moins 10 jours avant le début de la formation ou de la 1ère session de formation n'entraîne aucune facturation. À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée.

Toutefois, lorsqu'un participant est dans l'impossibilité d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un participant de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par courriel ou courrier postal à CAPSTAN RHONE ALPES - PÔLE FORMATION.



Règlement - facturation :



Dans un délai de 10 jours suivant la formation, ou la session, une facture est adressée à l'entreprise (au participant ou au correspondant formation désigné lors de l'inscription) ou à l'organisme collecteur ou à l'organisme payeur extérieur désigné lors de l'inscription. Le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de transmettre l'attestation de prise en charge par courriel ou par courrier postal à CAPSTAN RHONE ALPES.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence ou de refus de prise en charge par l'organisme collecteur, la facturation sera faite au nom du client.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation de la formation, CAPSTAN RHONE ALPES procède à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.

Les factures émises par CAPSTAN RHONE ALPES sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou par chèque.

Les prix sont indiqués en euros hors taxes, le client s'engageant à payer les taxes en vigueur au moment de la facturation. Toute formation ou session suivie partiellement est due dans sa totalité.

Attestation de suivi de formation :

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

Propriété intellectuelle :

Les dossiers et supports pédagogiques, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif. Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN RHONE ALPES.

Droit à l'image : le participant, s'il le souhaite, peut se connecter sans activer le mode « visio ».

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN RHONE ALPES.

Protection des données à caractère personnel :

CAPSTAN RHONE ALPES traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeurs des formations.

Les types de données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées cidessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du Cabinet de CAPSTAN RHONE ALPES ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et organismes payeurs désignés lors de

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : rgpdyon@capstan.fr. Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Responsabilité:

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

Contestation et litige:

Il est fait élection de domicile à : CAPSTAN RHÔNE ALPES - PÔLE FORMATION - Le Capitole - 97 cours Gambetta - 69003 Lyon formationlyon@capstan.fr

En cas de contestation ou de différend relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Lyon.





